

**Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)**

---

**De :** fitz-morris, James (SPAC/PSPC)  
**Envoyé :** 16 octobre 2020 19 h 23  
**À :** 'Zi-Ann Lum'  
**Objet :** RE : Correction, s'il vous plaît

**Bonjour,**

**Tout d'abord, l'article ne fait toujours aucune mention du fait que presque tous ces contrats ont depuis été publiés. Je vérifie régulièrement ce site à partir de mon ordinateur portable et de mes téléphones, et je n'ai jamais eu de problème. Cela dit, je signalerai le problème à mon service des TI.**

**Je tiens à préciser que presque tous les contrats antérieurs ont déjà été divulgués et qu'ils sont répertoriés sur notre site Web ainsi que sur le site du gouvernement ouvert.**

**Les quelques exceptions sont limitées à trois produits dénommés qui, comme l'indique le site Web :** Compte tenu de la forte concurrence pour l'EPI et d'autres fournitures, et dans l'intérêt des Canadiens, SPAC doit protéger les noms des fournisseurs de certains produits difficiles à obtenir, y compris les respirateurs N95, les gants et les écouvillons.

**James**

**De :** Zi-Ann Lum [<mailto:ziann.lum@huffpost.com>]  
**Envoyé :** 16 octobre 2020 16 h 45  
**À :** fitz-morris, James (SPAC/PSPC) <[james.fitz-morris@canada.ca](mailto:james.fitz-morris@canada.ca)>  
**Objet :** Re : Correction, s'il vous plaît

Bonjour James,

Merci pour votre message. J'ai essayé de vous appeler pour obtenir des précisions sur certains points de données que vous avez mentionnés. Retient-on les 32 parce qu'une ESN a été invoquée?

J'ai transmis la note de service au sous-ministre dans ma demande de commentaires la semaine dernière. Elle a ensuite été acheminée à l'équipe des relations avec les médias. On y lit que « la vaste majorité des contrats mis en place par SPAC comprennent une exception au titre de la sécurité nationale ». Je pensais que le point de repère temporel « au début de la pandémie du coronavirus » était clair, mais je peux voir comment votre compréhension des deux premières lignes peut être interprétée de cette façon. Nous l'avons mis au passé pour plus de clarté.

Voici ma demande de précisions : En ce qui concerne la réponse qui m'a été donnée par le ministère (« [...] nous divulguons maintenant la majorité de nos renseignements sur les contrats liés à la COVID-19 sur notre page Web et selon les exigences de divulgation proactive habituelles.) Cette réponse s'applique-t-elle précisément aux nouveaux contrats dorénavant? Les détails des premiers contrats mentionnés dans la note de service de mai ont-ils tous été divulgués de façon proactive?

Par ailleurs, j'ai eu beaucoup de mal à accéder à ce site Web à partir de différents appareils. Sachez que si vous envoyez ce lien, bon nombre de gens ne pourront pas y accéder. J'ai reçu plusieurs avertissements indiquant que « ce site utilise une configuration de la sécurité périmée ».

Vous pouvez me joindre au 343-996-2251 si vous préférez en discuter au téléphone.

- Zi-Ann